

N°56/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 novembre 2020

OBJET : CONTRAT DE TRAVAIL ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le deux novembre deux mille vingt à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente des Costes en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 23 octobre 2020

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles,

ABSENTS : AUBERT Sylvain, BERNARD Aline (procuration à BARBAN Daniel)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des besoins du service administratif et de la vacance d'emploi, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif à temps incomplet à raison de 30 h 00 hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3.1° de la loi n°84-53 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs).

COMMUNE d'AUBESSAGNE

Quartier derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43- Fax : 04 92 55 27 13

Mail: mairie.aubessagne@orange.fr

Considérant qu'en raison des besoins du service technique, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3.1°) de la loi n°84-53 (à savoir : contrat d'un durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellement pendant une même période de 18 mois consécutifs).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix POUR et 1 ABSENTION

➤ **DECIDE de créer**

- Un emploi non permanent d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet à raison de 30 h 00 hebdomadaires, à compter du 1^{er} novembre 2020. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 350 indice majorée 327 du grade adjoint administratif.
- Un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2020. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 350 indice majorée 327 du grade adjoint technique.

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire de prévoir les crédits nécessaires au budget

➤ **ADOpte** le tableau des emplois figurant en annexe.

➤ **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les actes nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

A blue ink signature of Richard Achin, the Mayor, is written over a circular official stamp of the Commune d'Aubessagne.

COMMUNE d'AUBESSAGNE

Quartier derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43- Fax : 04 92 55 27 13

Mail: mairie.aubessagne@orange.fr

ANNEXE

Le tableau des emplois des agents titulaires est ainsi modifié :

Service	Type d'emploi Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail Au 1 ^{er} janvier 2018	Effectif	Effectif remplacement
Administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35 h	1	1
Administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	30 h	1	1
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35 h	1	1
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	35h	1	1
Ecole	ATSEM	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	24h 53 annualisé	1	1
TECHNIQUE	Adjoint technique	2 ^{ème} classe	28h 50 annualisé	1	1

Le tableau des emplois des contractuels est ainsi modifié :

Service	Type d'emploi Cadre d'emploi	Grade	Fondement	Temps de travail Au 1 ^{er} janvier 2018	Effectif	Effectif remplacement
Agence Postale	CDI permanent	Adjoint adm 2 ^{ème} classe	Art 3-3 1 ^{er} alinéa	15 h 00 (hebdo)	1	1
Ecole (entretien)	CDD permanent	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Art 3-3 4 ^{ème} alinéa	8 h 56 (hebdo) annualisé 10 mois	1	1

COMMUNE d'AUBESSAGNE

Quartier derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43- Fax : 04 92 55 27 13

Mail: mairie.aubessagne@orange.fr

Ecole (garderie périscolaire)	CDD permanent	Adjoint animation	Art 3-3 4 ^{ème} alinéa	8 h 45 (hebdo) annualisé /10 mois	1	1
Technique	CDD SAISONNIER	Adjoint Technique territorial	Art 3 2 ^{ème} alinéa	35h	2	2
Ecole (surveillance pause méridienne)	CDD permanent	Adjoint animation	Art 3-3 4 ^{ème} alinéa	6h53 (hebdo) annualisé/10 mois	2	2
Ecole (renfort pause méridienne)	CDD permanent	Adjoint animation	Art 3-3 4 ^{ème} alinéa	3h45 (Hebdo annualisé/10 mois)	1	1
Technique	CDD SAISONNIER (Déneigement)	Adjoint Technique	Art 3-3 4 ^{ème} alinéa	Variable En fonction du temps	1	1
Administratif	CDD (accroissement temporaire d'activité)	Adjoint administratif	Art 3-1	30 h 00	1	1
technique	CDD permanent	Adjoint technique territorial	Art 3-3 3 ^{ème} alinéa	35 h 00 (hebdo)	1	1
technique	CDD Accroissement temporaire d'activité	Adjoint technique	Art 3 -1	35 h 00	1	1

COMMUNE d'AUBESSAGNE

Quartier derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43- Fax : 04 92 55 27 13

Mail: mairie.aubessagne@orange.fr